

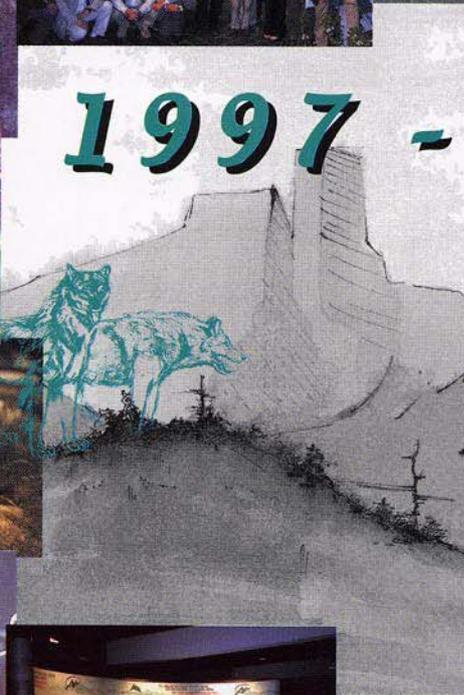


alpenkonvention convention alpine convenzione delle alpi alpska konvencija



Réseau **A**lpin des Espaces Protégés
Rete delle Aree Protette **A**lpine
Netzwerk **A**lpiner Schutzgebiete
Mreža zavarovanih območij v **A**lpah

Les espaces protégés en réseau



1997 - 2001...



5 ans de coopération transalpine

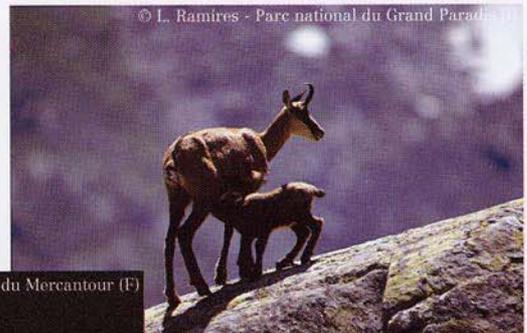
Introduction

Les espaces protégés - ensemble pour les Alpes

Le Réseau Alpin est une initiative française mise à disposition de tous les pays alpins afin de contribuer à l'application de la Convention Alpine. Il est soutenu par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, par la DATAR et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Les pays alpins signataires de la Convention Alpine et les espaces protégés de tous les pays alpins soutiennent activement et concrètement les actions communes.

Il a pour objectif la mise en commun des savoir-faire, des techniques et des méthodes des gestionnaires d'espaces protégés alpins. Pour cela, il organise régulièrement des rencontres et des ateliers de travail thématiques, il procède à des échanges de personnel des espaces protégés, il incite et soutien des projets communs et promeut la sensibilisation des populations alpines à leur patrimoine naturel et culturel. Une équipe de coordination multilingue aide à la mise en place de ces actions internationales.

Jamais dans l'histoire des Alpes une telle coopération a vu le jour entre les aires protégées de toute la chaîne, jamais auparavant les frontières culturelles, linguistiques et nationales ont plus lié les hommes et les femmes travaillant pour le maintien de notre patrimoine naturel et culturel commun - diversifié et riche, menacé et conservé, traditionnel et changeant, nouveau et ancien - le patrimoine des pays alpins.



Une histoire récente

Lors de la Première Conférence Internationale des Espaces Protégés à Gap en 1995, les gestionnaires décident sur proposition des Ministères français et slovène de créer un réseau de coopération entre toutes les aires protégées des Alpes. L'objectif était dès le départ de cultiver l'échange entre les techniciens des parcs et réserves afin d'optimiser les méthodes de gestion. L'Unité de coordination du Réseau Alpin est établie dès janvier 1997. La Conférence Alpine de 1998 à Bled (SI) encourage à la coopération au sein du Réseau Alpin et celle de 2000 à Lucerne (CH) reconnaît officiellement sa contribution à l'application de la Convention Alpine. Plus de 100 rencontres, ateliers de travail, colloques, conférences et réunions de coordination pour les actions internationales entre espaces protégés ont été menés depuis la mise en place du Réseau et des résultats sont aujourd'hui visibles : publications, dépliants et expositions communes pour les gestionnaires et le grand public, programmes de recherche et de gestion en étroite concertation entre les parcs et réserves, échanges de personnels et transfert de savoir-faire, outils de coopération et d'information (site Internet, base de données, cartographie...), mise en place de programmes européens... et surtout le sentiment d'un objectif commun dépassant les frontières - la sauvegarde et le développement durable d'un patrimoine naturel et culturel unique.



Un principe fort qui régit le Réseau Alpin La co-responsabilité

Dès l'origine la participation active des espaces protégés aux actions communes était la règle de fonctionnement la plus fondamentale - principe de «Co-responsabilité» -. Il consiste dans l'implication forte d'un partenaire (espace protégé ou autre organisme associé au Réseau Alpin) à une thématique spécifique ou à une action précise qui peut s'exprimer par rapport à son pilotage, son suivi ou son financement.

© H. Lozza - Parc national Suisse (CH)



Des dates décisives

- 1995** *Identification des espaces protégés des Alpes dans les 8 pays signataires de la Convention Alpine*
5 et 6 octobre - Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains au Parc national des Ecrins à Gap (F) sous présidence française et slovène - décision de la création d'un réseau des espaces protégés alpins
- 1996** *Proposition franco-allemande sur les premières mesures d'application du protocole " Protection de la nature et entretien des paysages "*
Les ministres de l'environnement des 8 pays alpins encouragent le travail en réseau des espaces protégés
Recherche de financements et de partenaires pour la constitution d'une unité de coordination pour le futur Réseau Alpin
- 1997** *2 janvier - mise en place de l'Unité de coordination du Réseau Alpin à Grenoble comme service du Parc national des Ecrins*
Etablissement du Comité de Pilotage International du Réseau Alpin
Les premiers groupes de travail (aigle royal, gypaète barbu et bouquetin) sont créés
- 1998** *La 5^{ème} Conférence Alpine invite le Réseau Alpin à continuer ses travaux et recommande aux parties contractantes d'encourager les espaces protégés à participer à la collaboration dans le cadre du Réseau*
1 et 2 octobre - Deuxième Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains au Parc national du Grand Paradis (I) - adoption du principe de co-responsabilité des pays alpins et de leurs espaces protégés pour le travail international
Le groupe de suivi national français (animé par la DATAR) est intégré dans la démarche internationale - un seul réseau d'espaces protégés alpins existe désormais en France avec un volet national et international
Les groupes de travail tourisme, chamois, communication et gestion des alpages sont établis
- 1999** *De nombreuses manifestations sont organisées et une activité très importante en matière de production de documents communs se développe et reflète l'esprit " Réseau " vers l'extérieur*
D'autres groupes de travail voient le jour sur demande des espaces protégés : grands prédateurs (ours, lynx, loup), flore alpine, habitat
Les premières conventions internationales pour le suivi de la faune sauvage se mettent en place entre espaces protégés au sein du Réseau Alpin
- 2000** *La Conférence Alpine reconnaît le Réseau Alpin comme outil d'application de la Convention Alpine*
L'Unité de coordination s'installe à Gap près du siège administratif du Parc national des Ecrins
Les trois derniers groupes de travail thématiques sont mis en place : cultures alpines, ressource eau, gestion des forêts de montagne - en tout le Réseau Alpin anime maintenant 15 groupes de travail -
- 2001** *7 au 9 juin 2001 - Troisième Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains dans le Parc national Kalkalpen (A) et organisation de la première Assemblée Générale officielle du Réseau Alpin*
Assistance des espaces protégés et coordination pour des projets INTERREG III B transnationaux au sein du Réseau Alpin
Orientation vers un statut prenant en compte la dimension et les spécificités du Réseau Alpin et préparation de l'Année Internationale de la Montagne 2002

...



Un cadre institutionnel défini

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés évolue dans un contexte juridique spécifique :



Il est constitué d'instances décisionnelles au niveau international ...



... et de force de propositions au niveau plus local :

La Convention pour la protection des Alpes traité international entre 8 pays alpins :
Cadre général de l'action menée par le Réseau Alpin des Espaces Protégés, elle est elle-même constituée de différentes instances : Conférence Alpine, Comité Permanent, groupes de travail et d'experts.

L'Assemblée générale :

Composée de l'ensemble des espaces protégés alpins, elle arrête les projets proposés par le Comité de Pilotage International au cours de la Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins organisée tous les deux ans.

Le Comité de Pilotage International :

Constitué des représentants des espaces protégés des différentes régions alpines, il se réunit une à deux fois par an pour décider des orientations à prendre et faire le bilan de l'année écoulée.

Le Groupe de Suivi National :

Il réunit l'ensemble des partenaires au niveau national pour travailler sur des projets essentiellement menés à l'échelle nationale, proposer et s'informer de ceux menés au niveau alpin. Les rencontres sont organisées deux fois par an.

Il s'est développé avec l'aide de :

l'Unité de coordination :



5 personnes multilingues :



directeur,
chargés de mission :
animation,
communication
informatique
et secrétaires
et aussi



1 pôle linguistique
constitué d'une équipe
de traducteurs et
d'interprètes

Le Réseau Alpin

– une contribution française à l'application de la Convention Alpine –



Une mission d'animation essentielle

Pour la mise en place et le bon fonctionnement de ces échanges entre espaces protégés, le Réseau Alpin s'est donc doté d'une **Unité de coordination**. Cette équipe multilingue leur permet d'échanger des informations quelque soit la langue alpine usitée et de bénéficier ainsi des expériences acquises sur d'autres territoires. Sa mission consiste essentiellement dans une activité d'animation et de services : actualisation permanente de bases de données, des sites Internet, renseignements quotidiens aux partenaires et aux intéressés, préparation logistique, thématique et scientifique des rencontres, aide à la mise en place de programmes internationaux et notamment européens.

Bien qu'il soit difficile de l'évaluer, ce travail au quotidien par le biais des moyens de communication actuels (téléphone, fax, mail, ...) constitue l'essence même de la notion de «réseau» qui vise la mise en place d'actions concrètes en faveur de la protection de la nature ; de la sensibilisation du grand public ; du développement durable des régions des espaces protégés et du transfert des savoir-faire entre gestionnaires pour une application constructive de la Convention Alpine.



Le Réseau Alpin des Espaces Protégés travaille autour de quatre axes prioritaires qui sont :

- Protection et gestion des espaces protégés des Alpes ainsi que leurs ressources naturelles, habitats et espèces en prenant en considération les conventions et directives internationales en vigueur, et notamment les dispositions pour la mise en place du réseau NATURA 2000.
- Développement d'un tourisme maîtrisé en cohérence avec la conservation du patrimoine et le projet économique territorial.
- Soutien de l'agriculture et de la sylviculture de montagne concourant au maintien de la biodiversité.
- Sensibilisation, information et formation du grand public et de la population locale sur les enjeux naturels et culturels des Alpes.

Protection et gestion

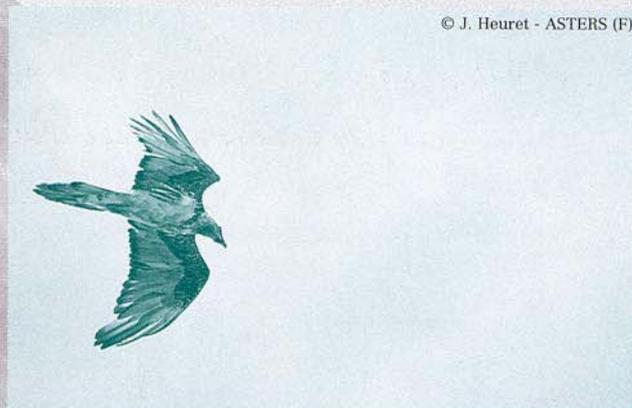
Echange de méthodes et de savoir-faire, suivi et évaluation des méthodes de gestion, sensibilisation du grand public et des usagers tels sont les objectifs menés que ce soit sur les grands ongulés, le retour des grands prédateurs, les rapaces, le thème de l'eau ou de la flore et des habitats.

Un exemple concret : le groupe «Rapaces»

1997 : mise en place du groupe de travail «Aigle royal et Gypaète barbu», Morbegno (I)

1998 : concertation sur les modalités d'informations à destination des usagers de la montagne, Réserve naturelle «Forêt d'Aletsch» (CH)

1999 : atelier de travail international, Parc national des Hohe Tauern (A)



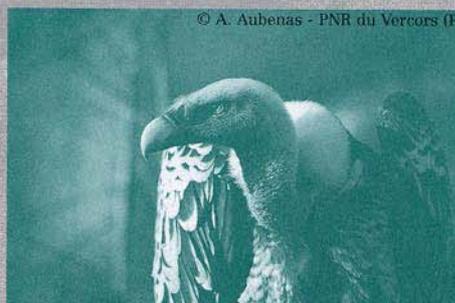
© J. Heuret - ASTERS (F)



2000 : réalisation d'un dépliant «Grands rapaces et loisirs de nature»

2001 : mise en place de conventions et de fiches d'observations internationales pour le monitoring des deux espèces

...2002 : projets Interreg III B «Espace alpin» sur le monitoring du Gypaète barbu et de l'Aigle royal et colloque international

A screenshot of a monitoring form for Gypaète barbu. The form is titled "Programme international de réintroduction du Gypaète barbu" and "Fiche d'observation". It contains various fields for recording observations, including "Date", "Lieu", "Observateur", "Statut", "Sexe", "Âge", "Morphologie", "Comportement", "Notes", and "Remarques". There are also checkboxes for "Observé" and "Identifié".

© A. Aubenas - PNR du Vercors (F)

Tourisme et Cultures Alpines

Valorisation des nouveaux produits touristiques dans les espaces protégés, réduction des impacts par une gestion des flux efficace et acceptable, partenariats, implication des acteurs locaux...

Un exemple concret : le groupe «Tourisme»

1997 : mise en place du groupe de travail «Tourisme», Parc national de la Vanoise (F)

1998 : colloque «Tourisme et espaces protégés : cohérence avec le projet de territoire», Parcs de la Vanoise, de Chartreuse, du Massif des Bauges (F)

1999 : réalisation d'une étude sur les retombées économiques générées par les espaces protégés dans leur région périphérique

2000 : mise en place du groupe de travail «Cultures alpines», Parc naturel Pannevegio-Pale di San Martino (I)

2001 : réalisation d'un dossier sur les offres touristiques originales des espaces protégés alpins

...**2002** : projets Interreg III B «Espace Alpin»

- Domus'Alp ou la mise en application du conservatoire des techniques et des savoir-faire au niveau alpin

- Analyse objective des impacts des sports de nature sur l'environnement



Agriculture et Sylviculture

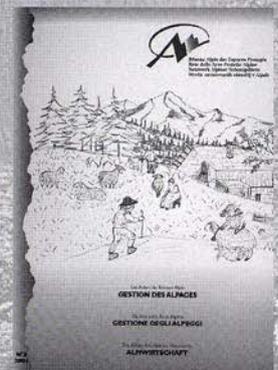
Evaluation des mesures agri-environnementales, sensibilisation des acteurs à la notion de biodiversité...

Un exemple concret : les groupes «Gestion des alpages» et «Forêts de montagne»

1998 : séminaire sur les problèmes de sur et sous-pâturage, Parc national du Triglav (SI)

1999 : colloque «Gestion des alpages», PNR du Vercors (F) et séminaire «Biodiversité des espaces d'altitude européens», Parc national de Jotunheimen (N)

2000 : colloque «Gestion de la forêt», Parc national de Kalkalpen (A)



Sensibilisation et formation

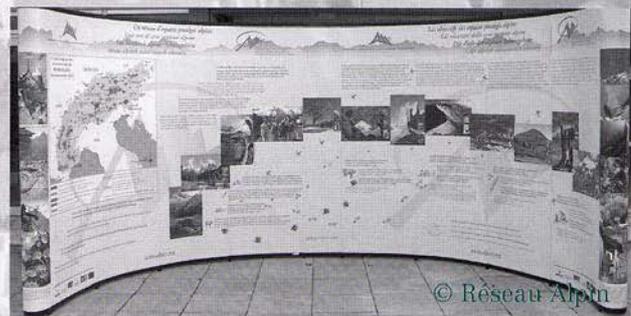
Réalisation d'outils de communication communs, promotion d'une stratégie commune d'accueil, sensibilisation sur le patrimoine alpin...

Un exemple concret : le groupe «Communication»

1997 : le Bulletin du Réseau Alpin voit le jour, depuis il est édité deux fois par an en toutes langues alpines...

1998 : réalisation du site Internet ; mise en place du groupe de travail «Communication», Parc national des Hohe Tauern (A) ; aide à la réalisation d'une action menée pour les scolaires dans le cadre du programme européen «Comenius»

1999 : constitution de la banque d'images commune, réalisation de l'exposition commune et itinérante sur les espaces protégés alpins et atelier de travail au Parc national de Berchtesgaden (D)



2000 : réalisation du dépliant commun en toutes langues alpines et atelier de travail au Parc national du Grand Paradis (I)



2001 : colloque «Stratégies de communication dans les espaces protégés alpins», Parcs naturels du Haut-Adige (I)

...2002 : Année Internationale de la Montagne

- réalisation d'une exposition commune et itinérante sur le thème des montagnes mythiques

- réalisation d'un ouvrage sur les espaces protégés alpins et participation à l'encyclopédie sur les Alpes



...et la suite....

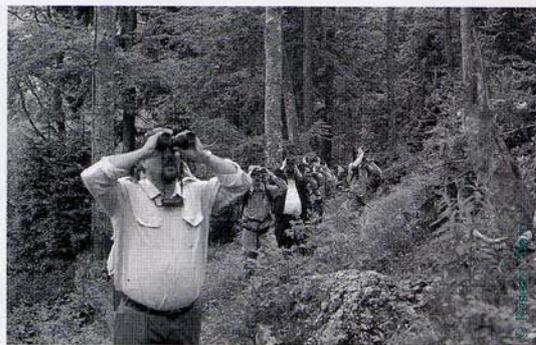
A *La mise en place d'un réseau de coordination renforçant la coopération entre espaces protégés alpins de toute catégorie était un défi important. Après la phase initiale et de nombreuses actions communes concrètes, le Réseau Alpin est devenu progressivement l'interlocuteur incontournable en matière de coopération entre structures de protection des Alpes sur le plan international. L'endurance institutionnelle d'un pays, la motivation de tous les partenaires ainsi que le contexte favorable de la Convention Alpine ont permis sa réalisation.*

L *Il convient aujourd'hui d'analyser les attentes qui s'expriment envers le Réseau Alpin de la part de toutes les parties contractantes de la Convention Alpine et de tous les espaces protégés et autres partenaires afin de faire évoluer cet organisme le plus efficacement possible. Ceci est aussi valable pour son organisation interne (règlement intérieur) et son statut juridique.*

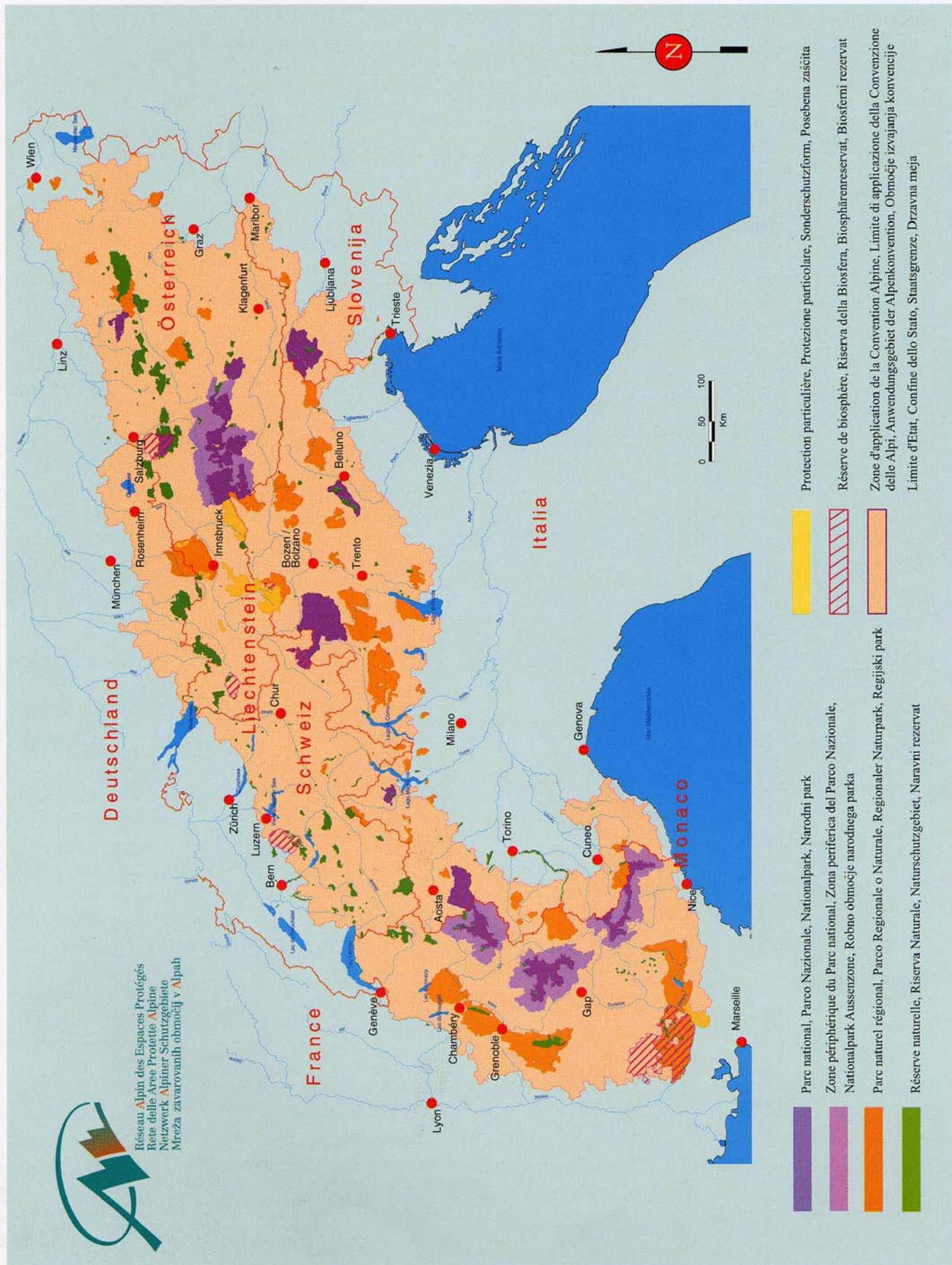
P *Le Réseau Alpin s'inscrit résolument dans la Convention Alpine, il a été créé afin de contribuer à son application concrète et constitue une réalité incontestable et visible au sein du dispositif de ce traité international. De nombreux partenaires étrangers - Parcs et institutions gouvernementales - contribuent aux actions du Réseau permettant l'accroissement continu de la coopération internationale.*

Continuité – le mot clé des actions du Réseau Alpin

A *Les actions du Réseau Alpin s'inscrivent dans la continuité. Ainsi les groupes de travail du Réseau Alpin se rencontrent au moins une fois par an afin de coordonner leurs projets. Toutes les actions s'insèrent dans un programme pluriannuel qui permet la mise en place progressive d'outils internationaux de gestion du patrimoine naturel et culturel et l'échange régulier de savoir-faire techniques et de méthodes de travail.*



Les Espaces Protégés Alpins

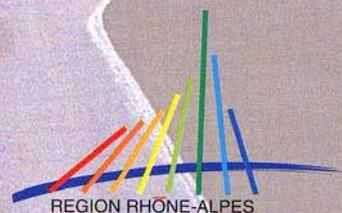




DATAR



Nous remercions nos
partenaires qui rendent
possible la coopération
internationale



Réseau Alpin des Espaces Protégés

Micropolis - Isatis

F - 05000 GAP

Tel : ++33 (0)4 92 40 20 00

Fax : ++33 (0)4 92 40 20 01

e-mail : info@alparc.org

www.alparc.org

Un grand merci aussi à tous les partenaires des pays alpins qui ont
soutenu fortement les actions du Réseau Alpin